



Publications des départements et des offices de la Confédération

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de jour à deux équipes (art. 23 LT)

- Panfer SA, 1522 Lucens
fabrication de treillis d'armature
10 ho
4 janvier 1988 au 7 janvier 1989
- Imprimeries Populaires Société cooperative, 1001 Lausanne
offset, façonnage
32 ho, 22 f, 4 j
2 novembre 1987 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Clématéite SA, 1337 Vallorbe
départements divers
50 ho, 20 f
11 janvier 1988 au 12 janvier 1991 (renouvellement)
- ETA SA Fabriques d'Ebauches, 2052 Fontainemelon
département d'injection plastique, usine 1
12 ho, 2 f
29 novembre 1987 au 1er décembre 1990 (renouvellement)

Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LT)

- Imprimeries Populaires Société coopérative, 1001 Lausanne
rotatives hélio et offset
20 ho
2 novembre 1987 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Clématéite SA, 1337 Vallorbe
départements divers
15 ho
11 janvier 1988 au 12 janvier 1991 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Précitube SA, 3210 Chiètres
atelier de fabrication
15 ho
29 février 1988 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- ETA SA Fabriques d'Ebauches, 2052 Fontainemelon
département d'injection plastique usine 1
4 ho
29 novembre 1987 au 1er décembre 1990 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, division de la protection des travailleurs et du droit du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Déplacement des limites du travail de jour

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art.10, 2^e al., LT)

- Hort Revêtement SA, 3960 Sierre
thermolaquage
10 ho, 24 f, 6 j
29 février 1988 au 2 mars 1991 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Deni's SA, 1400 Yverdon-les-Bains
fabrication de pizzas
12 f
21 septembre 1987 au 22 septembre 1990 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- Nouvelle Lemania S.A., 1341 L'Orient
usinage
2 ho, 4 f
2 novembre 1987 au 2 avril 1988 (renouvellement)
- JOWA SA, 1024 Ecublens
boulangerie
24 ho, 15 f
20, 21, 25 au 28 décembre 1987; 1er au 4 janvier 1988

Travail de jour à deux équipes

Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art.23, 1^{er} al., LT)

- Sycrilor S.A., 2875 Montfaucon
Etampage à froid et découpage
10 ho, 10 f
19 octobre 1987 au 23 avril 1988
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

- C.R. Spillmann S.A., 1225 Chêne-Bourg
décolletage mécanique
12 ho, 4 f
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Journal L'Impartial SA, 2301 La Chaux-de-Fonds
département impression offset
12 ho
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Nuthofil SA, 1700 Fribourg
tricotage mécanique
6 ho, 8 f
jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- Schäublin SA, 2800 Delémont
atelier de rectifiage
10 ho
11 janvier 1988 au 12 janvier 1991 (renouvellement)
- Matthey & Cie SA, 1143 Apples
soudage des tubes inox
16 ho
4 janvier 1987 au 7 janvier 1989 (renouvellement)
- Emissa S.A., 2400 Le Locle
atelier de mécanique
2 ho
2 novembre 1987 au 5 novembre 1988
- Frédéric Piguet S.A., 1348 Le Brassus
atelier d'ébauches
6 ho, 12 f, 1 j
2 novembre 1987 au 30 avril 1988
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT

Travail de nuit et travail à trois équipes

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art.17, 2^e al., et 24, 2^e al., LT)

- Deni's SA, 1400 Yverdon-les-Bains
fabrication de pizzas
2 ho
21 septembre 1987 au 22 septembre 1990 (renouvellement)
Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LT
- JOWA SA, 1024 Ecublens
boulangerie
24 ho
20, 21, 25 au 28 décembre 1987; ler au 4 janvier 1988

Travail du dimanche

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art.19, 2^e al., LT)

- Deni's SA, 1400 Yverdon-les-Bains
fabrication de pizzas
1 ho
20 septembre 1987 au 22 septembre 1990 (renouvellement)
- JOWA SA, 1024 Ecublens
boulangerie
24 ho, 15 f
20, 21, 25 au 28 décembre 1987; ler au 4 janvier 1988

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art.25, 1^{er} al., LT)

- Orlait, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
fabrication de poudre de lait et de café soluble
33 ho
27 septembre 1987 jusqu'à nouvel avis (renouvellement)
- (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'article 55, 2^e alinea, LT et aux articles 44 ss, LPA, ces décisions peuvent être attaquées devant le Département fédéral de l'économie publique par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 61 29 45/28 58).

22 décembre 1987

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail :

Division de la protection des
travailleurs et du droit du travail

Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

En exécution des articles 51 à 57 de la loi fédérale du 19 avril 1978 sur la formation professionnelle et vu le résultat de l'examen subi, les titres suivants, protégés par la loi, ont été conférés aux personnes désignées ci-après:

Agent d'exploitation détenteur avec brevet fédéral

Bavaud Xavier, Cugy
Behrend Armin, La Chaux-de-Fonds
Billod-Girard Patrice, Villers-le-Lac (F)
Bocherens Stéphane, Montreux
Bühler Pierre-André, Orvin
Cretegy Claude, Morges
Dubois Laurent, Cortaillod
Espina Luis, Bienne
Gonzalez Manuel, Courrendlin
Guincharde Pierre-Yves, Bussigny-près-Lausanne
Kolly Gilbert, Pont-la-Ville
Lamon Gaston, Lausanne
Lefrançois Daniel, Bussigny-près-Lausanne
Melcarne Vincenzo, Lausanne
Monnier Pierre, Tramelan
Morero Martial, Montreux
Perrier Eric, Vevey
Pidoux Thierry, Gland
Pugin Eric, Chexbres
Ribaux Michel, Chaumont
Rusconi François, La Chaux-de-Fonds
Savoie Maurice, Lausanne
Schnyder Markus, Bevaix
Vignocchi Mauro, Boudry
Voirol Gérard, Delémont
Vuilleumier Christian, Tramelan

Chef de cuisine diplômé

Nussbaumer Johann, Vevey

Chef d'exportation diplômé

Habisreutinger André, Nyon

Lehuin Patrick, Thônex
Menzi Georges, Le Lignon

Coiffeuse diplômée pour dames

Ferreira Claudia, M^{me}, Meyrin

Coiffeur diplômé pour dames

Tobler Martin, Montreux

Contremaître du bâtiment et du génie civil avec brevet fédéral

Andrani Marcello, Court
Berdoz Marc-Antoine, Cheseaux-sur-Lausanne
Buttet Eric, Monthey
Catellani Thierry, Develier
Dubuis Pierre-Félix, Savièse
Franchini Jean-François, Le Locle
Frosio Gian-Carlo, Les Ponts-de-Martel
Gomez Jorge, Lausanne
Guizzetti François, Poliez-le-Grand
Masset Jacques, Bussy FR
Pica Giuseppe, La Chaux-de-Fonds
Premand Philippe, Bassecour
Ruffieux Dominique, Broc
Sarrasin Pascal, Boverrier
Schopfer Daniel, Lausanne
Stefini Bruno, Grand-Lancy

Contremaître horticulteur plantes vivaces et arbustes rares et nains avec brevet fédéral

Scheuner Beat, Villars-sur-Glâne

**Contremaître peintre
avec brevet fédéral**

Albisser Philippe, Blonay
Canta Jean-Daniel, Evionnaz
Colombo Ezio, Vallorbe
Février Laurent, Cortaillod
Fontannaz Gabriel, Grimisuat
Gamboni Dominique, Pully
Hilger Thomas, Bussigny-près-
Lausanne
Jaquier Pascal, Concise
Lietti Bernard, Monthey
Malherbe Daniel, Lausanne
Righini Pierre, Lausanne
Spada Mario, Genève
Stifani Rocco, Vallorbe

**Cuisinier d'hôpital
et d'établissement médicalisé
avec brevet fédéral**

Aguet Freddy, Cully
Cordonier Gérard, Sion
Crettenand Roger, Monthey
Gasser Jean-Marie, Moudon
Godart Michel, Pully
Loewer Jean-Daniel, Renens VD
Mathieu André, Montana
Scarabottolo Giuseppe, Etoy
Troyon Marc-Henri, Lausanne

Entrepreneur diplômé

Bâtiment

Cantoni Aldo, Saint-Aubin NE
Carraux Hervé, Muraz (Sierre)
Colomb Robert, Le Châble VS
Witschi Guillaume, Epalinges

Génie civil

Béguelin Victor, Blonay
Loeffel Willy, Pully
Pasquier Luc, Le Pâquier FR
Pasquier Paul-André, Vevey
Pitteloud Jean-Luc, Vex

Construction routière

Brodard Nicolas, La Roche FR

Installateur en chauffage diplômé

Mooser Francis, Bulle

Installateur sanitaire diplômé

Andenmatten François, Sion
Despraz Jean-Daniel, Granges-près-
Marnand
Héritier Yves-Noël, Savièse
Merminod Charly, Douvaine (F)
Millius Johnny, Conthey

Maître charpentier

Comet Erik, Carouge GE
Matti Jean-Claude, Rougemont

Maître ferblantier

Brügger Albert, Cully
Chamorel Philippe, Charnex
Durst Eric, Coinsins
Gourdet Philippe, Gingins
Hugon Yves, Lausanne

Maître d'hôtel diplômé

Fournier Hervé, Montana
Lorenzini Enrico, La Tour-de-Peilz
Martinez Antonio, Lausanne
Do Nascimento Casimiro, Chexbres
Smith Frédérick, Montana
Vicente Prudencio, Genève

Maître maçon

Cattin Jean-François, Muraz
(Sierre)
Clerc Jean-Marie, Aproz
Gabella Dominique, Lausanne
Moix Daniel, Vex
Solioz Jean-Michel, Nax

**Maître mécanicien en bicyclettes
et en motocyclettes**

Trüb Armin, Payerne

Maitre peintre

Briod Christian, Chavannes-près-Renens
Colombara Benoît, Monthey
Correvon Pierre-Yves, Gimel
Francescato Enore, Nyon
Marchina Daniel, Morlon
Monnard Baptiste, La Tour-de-Peilz
Ottino Antoine, Lausanne
Schwitter Laurent, Saxon

Paysanne diplômée

Bangerter-Glauser Ruth, M^{me},
Granges-de-Vesin
Barbey-Leuba Heidi, M^{me},
Dompierre
Blattmann-Knecht Heidi, M^{me},
Vouvry
Chanson-Durussel Lise-Antoinette,
M^{me}, Moiry
Crot-Francey Jacqueline, M^{me},
Savigny
Dutoit-Marti Régina, M^{me}, Bursinel
Favre Marie-Gabrielle, M^{me},
Sembrancher
Favre-Carel Marlyse, M^{me}, Brenles
Flotron-Keller Jacqueline, M^{me},
Forel (Lavaux)
Gebhard-Christin Marie-Claire,
M^{me}, La Chauz
Genoud-Margueron Ginette, M^{me},
Châtel-Saint-Denis
Germanier-Antonin Marie-Noëlle,
M^{me}, Erde
Maeder-Jenni Lydie, M^{me}, Villarzel
Monnerat-Monnerat Nadine, M^{me},
Courfaivre
Moura-Ducry Claudine, M^{me},
Dompierre
Musy-Richard Marie-Jeanne, M^{me},
Dompierre
Paquier Catherine, M^{me}, Denges
Pidoux-Guex Mireille, M^{me}, Forel-
sur-Lucens
Pittet-Mathey Christiane, M^{me},
Villars-le-Terroir

Pochon-Butty Marie-Claude, M^{me},
Savièse
Probst-Boitel Evelyne, M^{me}, Grancy
Quiquerez-Henz Véréne, M^{me},
Grandfontaine
Reynard-Dubuis Suzanne, M^{me},
Savièse
Rufener-Dériaz Eliane, M^{me},
Vuitebœuf
Walter-Jenni Claudine, M^{me}, Bex

Projeteur d'installations sanitaires diplômé

Anstett Patrice André Bernard,
Fribourg
Besse Christian, Saxon
Rochat Patrice, Montreux

Technicien en marketing avec brevet fédéral

Beguin Gilbert, La Conversion
Beysard Gaetan, Champlan
Bösch Peter, Grand-Lancy
Broye Roland, Châtillon FR
Bulliard Martial, Bienne
Costantino Lucia, M^{me}, Lausanne
Dedellez Jérôme, Avenches
Devarrat Hervé, Tatroz
Fasnacht Marc, Pully
Fontannaz Catherine, M^{me}, Lutry
Goy Jean-Pierre, Blonay
Haberhorn Eric, Ecublens VD
Jaumain Claude, Morges
Kern Peter, Genève
Luginbühl Richard, Veyrier
Martinez Eloise, M^{me}, Mies
Partouche Maryvonne, M^{me},
Genève
Pfeiffer Ruth, M^{me}, Lausanne
Kurzynski-Pfister Marie-José, M^{me},
Chavannes-près-Renens
Piguet Jean-Luc, Lausanne
Seydoux Christian, Torny-le-Grand
Toni Pierluigi, Grandvaux
Trollet Jean-Luc, Onex

Voisard Serge, Porrentruy
Würsch Albin, Grand-Lancy

**Technicien en publicité
avec brevet fédéral**

Boagno Valérie, M^{me}, Crissier
Bridy Serge, Vufflens-la-Ville
Caillet Joël, Bressaucourt
Châtelain Cornelia, M^{me}, Pully
Chiavi Ilario, Vevey
Eberhard Bernd-Gunter, Chêne-
Bourg
Freinhofer Michèle, M^{me}, Genève
Fugier Vincent, Préverenges
Gafner Barbara Caroline, M^{me},
Meyrin
Girardin Alain, La Tour-de-Peilz
Graf Doris, M^{me}, Nyon

Guélat Pierre, Epalinges
Haas Edith, M^{me}, Lausanne
Lenoble-Beck Evelyne, M^{me},
Genève
Leroy Hervé, Petit-Lancy
Marti Rosemarie, M^{me}, Vufflens-la-
Ville
Mentha Corinne, M^{me}, Genève
Michaud Pierre, Vevey
Mohler Rainer, Tatroz
Oppliger Katrin, M^{me}, Genève
Pasche Christina, M^{me}, Nyon
Patthey Valérie, M^{me}, Renens VD
Repond Michel, Fribourg
Rollman Philip, Genève
Tripet Henri, Versoix
Vernez Patrick, Conthey
Yousfi Nadia, M^{me}, Genève
Zinggeler Christophe, Corsier GE

22 décembre 1987

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail:
Division de la formation professionnelle

31684

Notification

(Art. 64 de la loi fédérale sur le droit pénal administratif [DPA])

A *Wyss Denis*, né le 22 juin 1956, originaire d'Oberdorf SO, plongeur artistique, anciennement domicilié à 1936 Verbier, Pathiers, Chalet l'Intime, actuellement à l'étranger sans domicile connu.

Vu le procès-verbal final dressé contre vous le 25 novembre 1987, la section de surveillance des radiocommunications de la direction générale des PTT vous a condamné par mandat de répression du 2 décembre 1987, en vertu de l'article 42 de la loi réglant la correspondance télégraphique et téléphonique (LTT) à une amende de 800 francs et a mis à votre charge un émolument de décision de 150 francs et un émolument d'écriture de 50 francs. En outre, la section de surveillance des radiocommunications a décerné à la même date une décision d'assujettissement à prestation et a demandé des taxes de régate de 18 fr. 50.

Contre le mandat de répression peut être fait opposition dans les 30 jours suivant la présente publication, par écrit auprès de la direction générale des PTT, section de surveillance des radiocommunications, 3030 Berne. L'opposition doit énoncer des conclusions précises et les faits qui les motivent; les moyens de preuve doivent être indiqués, et, autant que possible, joints au mémoire.

Contre la décision d'assujettissement à prestation peut être fait opposition dans les 30 jours suivant la présente publication, auprès de la direction générale des PTT, 3030 Berne. Le recours doit être déposé par écrit en deux exemplaires au moins. Il doit indiquer les conclusions, motifs et moyens de preuve éventuels et porter la signature du recourant ou de son mandataire. La décision attaquée doit être jointe au mémoire de recours.

Si, en temps utile, il n'est pas fait opposition contre le mandat de répression et si aucun recours n'est déposé contre la décision d'assujettissement à prestation, ceux-ci sont assimilés à un jugement passé en force (art. 67 DPA et art. 40 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative) et sont exécutoires.

22 décembre 1987

Division de la régate des radiocommunications:

Section de surveillance des radiocommunications

31864

Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	50
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.12.1987
Date	
Data	
Seite	861-870
Page	
Pagina	
Ref. No	10 105 305

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.